UFR	**DSP**
MENTION	Science politique
Capacité d'accueil globale de la mention	110

NB : *Le M1 propose 4 itinéraires pédagogiques, en cohérence avec les spécialisations proposées en M2. Ce document concerne un de ces itinéraires, correspondant à un parcours-type du M2 ; pour les autres itinéraires pédagogiques de M1, reportez-vous aux fiches formations correspondant aux différents parcours-types de M2 https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-masters-505155.kjsp*).

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre n°2018-07 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat :

Intitulé de la mention :	**Science politique**
Itinéraire pédagogique :	**Gestion des collectivités territoriales** *(en vue de l'accès au parcours-type correspondant en M2)*
Modalités de recrutement	**Le recrutement ne prévoit aucune épreuve écrite et/ou orale :** Recrutement uniquement sur dossier pour tous
Critères de recrutement	**Conformément à la délibération du CA, il est attendu des candidats qu'ils montrent l'adéquation de leur formation antérieure et de leur projet professionnel avec la formation visée.**
	Mentions de Licences conseillées : Science politique, Sociologie, Histoire, Humanités **Les candidats titulaires d'autres diplômes pourront également candidater (procédure de validation des acquis académiques ou des études antérieures, notamment).**
	En matière d'acquis académiques, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : **-les enseignements en science politique ou en sciences sociales validés dans le cursus**
	Est/sont également apprécié/e/s : **- stages, expériences recherches, expériences associatives ou militantes**
	Les pièces constitutives du dossier sont : Pièces communes aux candidatures de Master

	https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-masters-505155.kjsp).
Dates de dépôt des candidatures	Ouverture : 03/04/2018 Fermeture : 13/04/2018